

*ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES*  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 98<sup>e</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION  
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2023, À CHIBOUGAMAU

APPROUVÉ LE 15 FÉVRIER 2024

**PROCÈS-VERBAL DE LA 98<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2023, À CHIBOUGAMAU**

---

**PRÉSENTS**

Belleau-Poirier, Caroline		Ville de Chapais
Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Desgagnés, Claudine		Localité de Valcanton
Dubé, Réal	secrétaire	Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Elliott, André		Localité de Villebois
Lafrenière, Guy	2 <sup>e</sup> vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lebrun, Sébastien		Localité de Radisson
Lemoine, Denis		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau

**ABSENT**

Forgues, Daniel	Ville de Chapais
-----------------	------------------

**INVITÉS**

Boivin, Philippe	Directeur régional du MAMH
Lessard-Légaré, Miriam Audrey	Conseillère politique du député d'Ungava

**ÉGALEMENT PRÉSENTES**

Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale
Cloutier, Annie	Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie	Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

**FORMANT QUORUM**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 15 h 05.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

**Sur proposition de M. Denis Lemoine, dûment appuyée par M. Alain Poirier.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-01**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant, en y retirant le point 5.2 et en y ajoutant le point 7.1.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 97<sup>e</sup> séance régulière tenue le 9 novembre 2023
4. Administration
  - 4.1 Correspondance
  - 4.2 États financiers, chèques émis et salaires payés au 31 octobre et au 30 novembre 2023
  - 4.3 Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 31 octobre et au 30 novembre 2023
  - 4.4 Dépôt du rapport annuel 2022-2023 sur l'application du Règlement de gestion contractuelle
  - 4.5 Calendrier des séances 2024
  - 4.6 Renouvellement de l'assurance collective
5. Ententes et partenariats
  - 5.1 Stratégie visant la mobilité des personnes – Phase 2
  - 5.2 Réflexion sur la maximisation des retombées économiques - retiré
  - 5.3 7<sup>e</sup> édition du Rendez-vous des employeurs 2024
  - 5.4 26<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec
  - 5.5 La Ruche – Entente de collaboration
  - 5.6 Les Midis RH
6. Programmes de soutien au développement
  - 6.1 ESA-178 – Calendrier d'activités « Simplement Vivant » - CHA
  - 6.2 ESA-180 – Ateliers de jardinage « Fleurir ensemble » - REG
  - 6.3 ESA-182 – Achat d'un projecteur interactif – CHI
  - 6.4 PDC-106 – Défi polaire Baie-James – CHA
  - 6.5 PF-038 – 22<sup>e</sup> édition du Festival du Doré Baie-James - CHI
  - 6.6 PF-041 – 57<sup>e</sup> édition du Festival Folifrets Baie-James - CHI
7. Divers
  - 7.1 Motion de félicitations à M. Denis Lévesque
8. Questions du public
9. Prochaine séance
10. Levée de la séance

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 97<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 9 NOVEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la 97<sup>e</sup> séance régulière tenue le 9 novembre 2023 est déposé pour adoption.

**Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-02**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 97<sup>e</sup> séance régulière tenue le 9 novembre 2023 comme présenté.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4. ADMINISTRATION**

#### **4.1. CORRESPONDANCE**

La correspondance du 4 novembre au 7 décembre 2023 est déposée pour information.

#### 4.2. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 OCTOBRE ET AU 30 NOVEMBRE 2023

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés au 31 octobre et au 30 novembre 2023 sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-03**

**D'ADOPTER** les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 octobre et au 30 novembre 2023, comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.3. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 OCTOBRE ET AU 30 NOVEMBRE 2023

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 octobre et au 30 novembre 2023 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-04**

**D'ADOPTER** les états financiers et les chèques émis au 31 octobre et au 30 novembre 2023 du Fonds Eastmain comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.4. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022-2023 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Le rapport annuel 2022-2023 sur l'application du Règlement de gestion contractuelle est déposé pour information.

#### 4.5. CALENDRIER DES SÉANCES 2024

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James fixe, par résolution, le calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**un calendrier de rencontres est proposé aux administrateurs.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par Mme Caroline Belleau-Poirier.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-05**

**D'APPROUVER** le calendrier des séances régulières du conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James pour l'année 2024, lequel se tiendra aux dates suivantes :

- 15 février;
- 25 avril;
- 20 juin;
- 22 août;
- 24 octobre;
- 12 décembre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.6. RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'assurance collective des employés de l'Administration régionale Baie-James a pris fin le 31 octobre 2023;

**CONSIDÉRANT** la présentation de l'analyse de renouvellement à l'équipe de direction par SAGE, courtier en assurance collective et régime de retraite;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport présente plusieurs facteurs, dont les changements démographiques et l'expérience propre au groupe, ce qui influence l'évaluation du renouvellement;

**CONSIDÉRANT** l'accroissement des coûts dont doit tenir compte l'assureur dans son évaluation, notamment les facteurs d'inflation dans le domaine de la santé, les frais de mutualisation, une espérance de vie de plus en plus grande et, le développement de nouveaux médicaments plus efficaces;

**CONSIDÉRANT QU'**une hausse était prévisible et que SAGE a procédé à une analyse de marché et une négociation avec l'assureur actuel;

**CONSIDÉRANT QUE** le courtier recommande, dans les conditions actuelles du marché et en tenant compte des résultats d'expérience du groupe, de renouveler avec l'assureur actuel, soit la Croix-Bleue, pour une hausse globale de la prime de 1,05 %.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-06**

**DE RENOUELER** l'assurance collective des employés de l'Administration régionale Baie-James avec la compagnie d'assurance Croix-Bleue au taux de l'option 1 selon l'analyse de renouvellement en date du 1<sup>er</sup> novembre 2023, et ce, pour une année;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5. ENTENTES ET PARTENARIATS

### 5.1. STRATÉGIE VISANT LA MOBILITÉ DES PERSONNES – PHASE 2

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James a priorisé, dans le cadre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT), la reconnaissance des particularités de la région en matière d'occupation et de vitalité du territoire et la mise en place de mesures adaptées pour favoriser son occupation dynamique;

**CONSIDÉRANT QUE** la mobilité des personnes à l'échelle locale, intermunicipale et interrégionale est un enjeu soulevé par la région depuis de nombreuses années et que l'Étude de besoins et de faisabilité en matière de mobilité des personnes à la Baie-James propose plusieurs pistes d'actions structurantes;

**CONSIDÉRANT** la pertinence de mettre en œuvre les solutions de transport proposées par la firme identifiée pour réaliser la première phase de l'étude;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de son Règlement de gestion contractuelle, l'Administration régionale Baie-James peut octroyer un contrat de gré à gré à une entreprise si la valeur se situe sous le seuil obligeant à l'appel d'offres public.

**Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par Mme Caroline Belleau-Poirier.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-07**

**D'OCTROYER** un mandat de services professionnels pour de l'accompagnement dans la mise en œuvre de solutions de transport des personnes à la Baie-James à 9226-5867 Québec inc., également connue sous le nom de Vecteur 5, pour un maximum de 15 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les modalités prévues à l'offre de services;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.2. RÉFLEXION SUR LA MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Ce point est retiré.

### 5.3. 7<sup>E</sup> ÉDITION DU RENDEZ-VOUS DES EMPLOYEURS 2024

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James a priorisé, dans le cadre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population, notamment en soutenant les entreprises dans l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Baie-James fait face à un enjeu démographique majeur, notamment en raison de sa vulnérabilité démographique incomparable;

**CONSIDÉRANT QUE** le domaine des ressources humaines est en constante évolution et que les nouvelles tendances constituent des défis de taille pour les entreprises, principalement en ce qui a trait à l'attraction et la rétention des talents;

**CONSIDÉRANT QU'**il devient crucial de développer des outils et moyens permettant de contrecarrer cette situation problématique en mettant en place des mesures facilitant le recrutement, et ce, tout en adaptant les capacités organisationnelles et humaines des entreprises afin que celles-ci puissent composer avec les nouvelles tendances dans le domaine des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT QUE** le Rendez-vous des employeurs 2024 aura notamment comme objectif de lutter contre ce manque criant de main-d'œuvre en mettant en place des approches, des réflexions et des stratégies nouvelles adaptées aux réalités de la région en matière de gestion des ressources humaines.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés,

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-08**

**DE CONTRIBUER** à la 7<sup>e</sup> édition du Rendez-vous des employeurs pour un maximum de 50 437 \$;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 5.4. 26<sup>e</sup> ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE NORD-DU-QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James a priorisé, dans le cadre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, de soutenir le développement et la diversification économique à la Baie-James, notamment en renforçant la culture entrepreneuriale et l'innovation;

**CONSIDÉRANT QU'**il est primordial de valoriser l'entrepreneuriat, car il représente un moteur important dans le développement économique et social d'une région, en plus d'être un créateur de richesses;

**CONSIDÉRANT QUE** le Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec est un événement régional majeur qui contribue à mettre en lumière le désir entrepreneurial et à faire rayonner les initiatives et le cheminement inspirant des entrepreneurs;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs organismes régionaux collaborent au déploiement de cette initiative régionale.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-09**

**DE CONTRIBUER** à la 26<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec pour un maximum de 10 000 \$;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5.5. LA RUCHE – ENTENTE DE COLLABORATION

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James a priorisé, dans le cadre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, de soutenir le développement et la diversification économique à la Baie-James, notamment en renforçant la culture entrepreneuriale et l'innovation;

**CONSIDÉRANT** l'importance de mettre à la disposition des promoteurs des moyens et outils de financement dans le cadre de projets novateurs qui ne peuvent bénéficier de programmes financiers offerts par les organismes et institutions de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** La Ruche offre une solution de financement ayant pour mission de susciter l'émergence de projets ou d'idées stimulant le rayonnement et la vitalité économique d'une région par l'entremise de sa plateforme de financement participatif de proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de La Ruche dans le Nord-du-Québec avec un point de service à la Baie-James contribuera à la vitalité économique des milieux de vie jamésiens.

**Sur proposition de Mme Caroline Belleau-Poirier, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.**

Il est résolu :

### **RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-10**

**DE CONTRIBUER** à l'implantation et au déploiement de la Ruche dans le Nord-du-Québec pour un maximum de 195 000 \$ réparti sur une période de 3 ans;

**D'AUTORISER** la direction générale à négocier les termes de l'Entente de collaboration et de poser tout geste, de quelque nature qu'il soit, ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5.6. LES MIDIS RH

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James a priorisé, dans le cadre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT), d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population, dont l'une des pistes d'actions consiste à soutenir les entreprises dans l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail tout en favorisant la reconnaissance des acquis et des compétences;

**CONSIDÉRANT QUE** le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre qualifiée sont de véritables défis pour les entreprises de la Baie-James quant au maintien de leurs activités et de leur croissance;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'offrir un soutien et des outils aux entreprises jamésiennes afin qu'elles puissent bénéficier de solutions concrètes et innovantes dans l'optimisation de leurs ressources humaines;

**CONSIDÉRANT QUE** Les Midis RH contribueront à prodiguer des formations en marketing et ressources humaines afin d'outiller les entreprises de la région dans l'attraction, le développement des compétences et la fidélisation de leurs employés;



**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de son Règlement de gestion contractuelle, l'Administration régionale Baie-James peut octroyer un contrat de gré à gré à une entreprise si la valeur se situe sous le seuil obligeant à l'appel d'offres public.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-11**

**D'OCTROYER** un mandat de services professionnels pour la mise en place du projet « Les Midis RH » à la firme HRM Groupe pour la somme forfaitaire de 26 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les modalités prévues à l'offre de service;

**DE CONTRIBUER** à la mise en œuvre du projet pour un maximum de 8 025 \$, et ce, conditionnellement au financement de la Direction générale du Nord-du-Québec de Services Québec;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT**

### **6.1. ESA-178 – CALENDRIER D'ACTIVITÉS « SIMPLEMENT VIVANT » - CHA**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du plan d'action de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023* et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorise le développement physique par la participation de soirées dansantes ainsi que le développement cognitif en élaborant un livret de recettes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'initiative de l'organisme vise à soutenir les aînés dans leur milieu de vie et de lutter contre l'isolement social.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par Mme Caroline Belleau-Poirier.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-12**

**D'ACCORDER** au Club de l'âge d'or « Les Vaillants de Chapais » une subvention maximale de 29 453 \$ pour la réalisation de son projet « Calendrier d'activités "Simplement Vivant" - CHA ».

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.2. ESA-180 – ATELIERS DE JARDINAGE « FLEURIR ENSEMBLE » - REG

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du plan d'action de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023* et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet agit pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population, et ce, pour l'ensemble de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** les ateliers sont en lien avec trois axes d'interventions qui sont d'assurer une sécurité alimentaire, de contrer l'isolement social en participant à des ateliers de groupe et de soutenir le milieu de vie des aînés.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

### RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-13

**D'ACCORDER** à FaunENord une subvention maximale de 16 264 \$ pour la réalisation de son projet « Ateliers de jardinage "Fleurir ensemble" - REG »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.3. ESA-182 – ACHAT D'UN PROJECTEUR INTERACTIF – CHI

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du plan d'action de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023* et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue à favoriser les échanges intergénérationnels et à permettre aux aînés de se développer à travers diverses activités cognitives et physiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur souhaite soutenir les aînés dans leur milieu de vie et briser l'isolement social de ceux-ci.

Sur proposition de Mme Caroline Belleau-Poirier, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

### RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-14

**D'ACCORDER** à Auxiliaires bénévoles de l'Hôpital de Chibougamau une subvention maximale de 11 372 \$ pour la réalisation de son projet « Achat d'un projecteur interactif - CHI »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 6.4. PDC-106 – DÉFI POLAIRE BAIE-JAMES – CHA

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à la priorité 3 de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) soit, *Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population*;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs partenaires financiers contribueront à la réussite de l'événement.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-15**

**D'ACCORDER** à Défi polaire Baie-James une subvention maximale de 7 000 \$ pour la réalisation de son projet « Défi polaire Baie-James - CHA »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 6.5. PF-038 – 22<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL DU DORÉ BAIE-JAMES – CHI

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les feux de forêt ayant sévi dans la région pendant la période estivale 2023 ont occasionné des pertes financières sans précédent pour de nombreux organismes, notamment ceux œuvrant dans le secteur de la culture et du tourisme comme les festivals;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur organise annuellement un festival ayant des retombées sociales, économiques et culturelles importantes à la Baie-James, lequel a dû être annulé le 15 juin 2023 en raison de l'incertitude entourant la sécurité des citoyens face aux feux de forêt et de l'interdiction d'accès à certaines routes régionales par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des préparatifs pour accueillir cet événement majeur était complété à la date de l'annulation du festival;

**CONSIDÉRANT QUE** des membres du conseil d'administration de l'organisme, des consultants ainsi qu'une cinquantaine de bénévoles ont travaillé des centaines d'heures pour le déploiement du festival à Chapais;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs milliers de dollars ont été dépensés dans le cadre de cette organisation et que le promoteur ne pourra en tirer aucun revenu suivant l'annulation de l'événement.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-16**

**D'ACCORDER** au Festival du Doré Baie-James une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Festival du Doré Baie-James - CHA »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.6. PF-041 – 57<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL FOLIFRETS BAIE-JAMES - CHI

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement qui a lieu depuis 56 ans est un attrait touristique important ayant des retombées économiques et sociales pour la région;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens bâtissent une identité régionale forte et un sentiment d'appartenance par le biais de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival favorise les échanges intergénérationnels en offrant une programmation complète et diversifiée.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-17**

**D'ACCORDER** à Rallye international d'autos-neige de Chibougamau Ltée une subvention maximale de 20 000 \$ pour la réalisation de son projet « 57<sup>e</sup> édition du Festival Folifrets Baie-James »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 7. DIVERS

### 7.1. MOTION DE FÉLICITATIONS À M. DENIS LÉVESQUE

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, madame Sonia Bélanger, a souligné l'engagement bénévole exceptionnel de 17 personnes aînées de toutes les régions du Québec par le Prix Hommage Aînés 2023.

**CONSIDÉRANT QUE** pour le Nord-du-Québec, le lauréat de cette distinction est M. Denis Lévesque de Lebel-sur-Quévillon;

**CONSIDÉRANT QUE** par son remarquable dévouement, notamment en favorisant les liens intergénérationnels, M. Lévesque a su contribuer à la qualité de vie des personnes âgées, à la sensibilisation de la prévention sur la maltraitance faite aux aînés de même qu'à une meilleure intégration de leur participation à la vie collective.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-18**

**QUE** le conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James félicite M. Denis Lévesque pour sa distinction au Prix Hommage Aînés 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le président salue la présence de Mme Caroline Belleau-Poirier, mairesse suppléante de Chapais, au sein du conseil d'administration.

Il profite également de l'occasion pour remercier le ministre responsable de la région, le député d'Ungava et tous les élus pour le bon partenariat ainsi que toute l'équipe de l'Administration régionale Baie-James pour le travail effectué au cours de l'année 2023.

## **8. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

## **9. PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le 15 février 2024, comme prévu au calendrier.

## **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé.

**Sur proposition de Mme Caroline Belleau-Poirier, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-12-14-19**

**DE LEVER** la séance à 15 h 29.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

René Dubé, président

---

Réal Dubé, secrétaire